
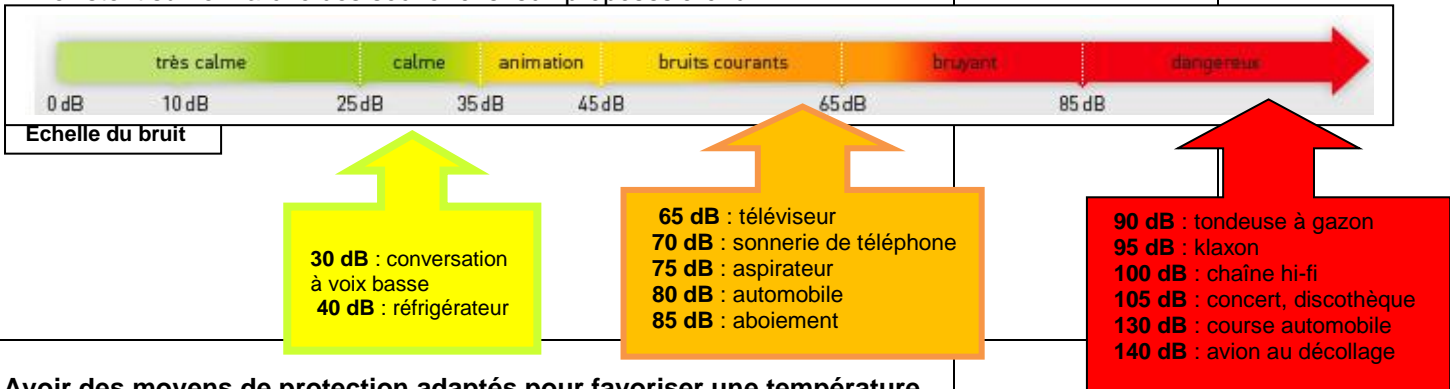


Outil pour l'amélioration de la prévention des risques professionnels dans votre salon
(à compléter par l'employeur en impliquant les salariés)

Prévention des risques physiques potentiels ou observés liés à l'environnement de travail			
Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Ambiance sonore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'audition • Fatigue générale, maux de tête • Problème d'attention et de concentration • Baisse dans la précision des gestes et augmentation des erreurs • Agressivité, sensation de mal être voire stress 	<p>Veiller à ce que le bruit ambiant soit minimal</p> <ul style="list-style-type: none"> • En adaptant le volume sonore de la musique d'ambiance • En supprimant autant que possible les bruits extérieurs • En utilisant des sèche - cheveux qui émettent un nombre de décibels le plus bas possible <p>Pour information : l'intensité sonore d'une conversation ordinaire se situe à environ 60 dB et celle d'un sèche-cheveux peut aller jusqu'à 90 dB. Ils existent sur le marché des sèche- cheveux proposés à 64dB...</p>		
		 <p>80dB(A) = seuil de nocivité pour une exposition de 8h/jour</p>	
<p>Ambiance thermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladies, affections ORL • Insuffisance veineuse : température élevée et hygrométrie associée à la position debout favorise l'insuffisance veineuse 	<p>Avoir des moyens de protection adaptés pour favoriser une température intérieure homogène (entre 20 et 22°C)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage • Climatisation • Equipements de protection contre les effets du soleil (réverbération) ou une augmentation de la température en période de fortes chaleurs extérieures (exemple : store extérieur en façade) 		

Prévention des risques physiques potentiels ou observés liés à l'environnement de travail

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre													
<p>Ambiance lumineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de l'acuité visuelle • Fatigue visuelle, maux de tête • Baisse d'attention et de concentration • Baisse dans la précision des gestes et risque d'erreur • Agressivité, sensation de mal être voire stress 	<p>Veiller à ce que le niveau d'éclairage soit correct</p> <p>Supprimer les effets de reflets dans les miroirs, les zones d'éblouissement et les effets de surbrillance des plans de travail</p> <p>Le niveau d'éclairage conseillé dans les salons de coiffure est du même ordre que celui qui est préconisé dans les activités de mécanique fine (fabrication de bijoux), de dessin ...</p> <table border="1" data-bbox="757 598 1043 772"> <tr> <td>Exemple de valeurs d'éclairage minimal pour certaines activités</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="1084 598 2181 807"> <thead> <tr> <th>Type d'activité</th> <th>Circulaire 11/04/1984</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mécanique moyenne, dactylographie, bureau</td> <td>200 Lux</td> </tr> <tr> <td>Travail de petites pièces, mécanographie, dessin</td> <td>300 Lux</td> </tr> <tr> <td>Mécanique fine, gravure, comparaison de couleurs, dessins difficiles, industrie du vêtement</td> <td>400 Lux</td> </tr> <tr> <td>Mécanique de précision, électronique fine</td> <td>600 Lux</td> </tr> <tr> <td>Tâches très difficiles de l'industrie, laboratoires</td> <td>800 Lux</td> </tr> </tbody> </table>	Exemple de valeurs d'éclairage minimal pour certaines activités	Type d'activité	Circulaire 11/04/1984	Mécanique moyenne, dactylographie, bureau	200 Lux	Travail de petites pièces, mécanographie, dessin	300 Lux	Mécanique fine, gravure, comparaison de couleurs, dessins difficiles, industrie du vêtement	400 Lux	Mécanique de précision, électronique fine	600 Lux	Tâches très difficiles de l'industrie, laboratoires	800 Lux		
Exemple de valeurs d'éclairage minimal pour certaines activités																
Type d'activité	Circulaire 11/04/1984															
Mécanique moyenne, dactylographie, bureau	200 Lux															
Travail de petites pièces, mécanographie, dessin	300 Lux															
Mécanique fine, gravure, comparaison de couleurs, dessins difficiles, industrie du vêtement	400 Lux															
Mécanique de précision, électronique fine	600 Lux															
Tâches très difficiles de l'industrie, laboratoires	800 Lux															
<p>Rayonnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrarouges (IR) : brûlures • Ultraviolets (UV) : <ul style="list-style-type: none"> – <u>Atteintes cutanées :</u> Effets immédiats : lésions cutanées = érythème ... Effets différés : lésion grave = cancer – <u>Atteintes oculaires</u> Effets immédiats : lésions de la cornée, de la rétine Effets différés : cataracte 	<p>L'exposition aux rayonnements optiques artificiels est réglementée : Décret n°2010-750 du 2 juillet 2010.</p> <p>Le coiffeur n'est pas particulièrement exposé aux rayonnements optiques. Il peut utiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • un appareil de stérilisation des outils à rayonnements UV (ultraviolets) artificiels; ce sont des UVC, les plus agressifs. • des climazons = casques séchants à infrarouges (IR) <p>Il ne faut pas minimiser l'utilisation de tels appareils:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des appareils en bon état de fonctionnement • Respecter scrupuleusement les préconisations d'utilisation émises par le constructeur 															

Prévention des risques physiques potentiels ou observés liés à l'environnement de travail

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p><u>Poussières</u> : affections respiratoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas utiliser le sèche- cheveux (disperse dans l'air des poussières, des particules de résidus de produits) mais un chiffon humide pour le nettoyage des plans de travail aux postes de coupe/coiffage • Effectuer le nettoyage quotidien du salon <u>à l'aspirateur pour le sol</u> et <u>avec un chiffon humide pour le mobilier</u> de façon à limiter la remise en suspension des particules de produits chimiques et des petits cheveux 		
<p><u>Aérosols</u> : Inhalation de produits ► Se reporter au § risque chimique de la Fiche Entreprise: effets immédiats et différés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer autant que possible les aérosols par d'autres procédés : gel, mousse... • Utiliser les bombes aérosols (laque, spray...) dans un local ventilé, aéré • Procéder par brèves pressions • Eviter l'inhalation lors de la vaporisation 		

Prévention des risques toxiques liés à l'utilisation de produits composés d'agents chimiques

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Effets différés sur la santé : les substances classées Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques catégorie 2, autorisées dans les produits cosmétiques dont les produits de coiffure, sont susceptibles d'être à l'origine de</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cancers ○ Mutations héréditaires = anomalies génétiques ○ Troubles de la reproduction (fausses couches, petits poids à la naissance...), malformations fœtales 	<p>A. Utiliser des produits techniques les moins dangereux possible</p> <p>Faire un inventaire exhaustif</p> <ul style="list-style-type: none"> • de tous les produits techniques de coiffure, shampoings, soins du cheveu ... • et des produits d'entretien utilisés dans le salon <p>Exiger des fournisseurs que la liste des ingrédients contenus dans les produits de coiffure, soit portée sur les emballages → c'est une obligation réglementaire.</p> <p>Demander aux fournisseurs la Fiche de Données de Sécurité (FDS) des produits d'entretien</p> <p>Demander un certificat aux fournisseurs spécifiant que</p> <ul style="list-style-type: none"> • leurs produits ne contiennent pas de substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction catégorie 1A, 1B et 2 selon le nouveau règlement CLP • les ingrédients qui composent leurs produits appartiennent aux listes positives = listes des substances autorisées dans les produits cosmétiques conformément à la Directive Européenne 76/768/CE • le produit de lissage ne contient pas de formaldéhyde ou de substances libératrices de formaldéhyde ► il existe une liste de produits de lissage interdits (cf. paragraphe 3.2 de la Fiche Entreprise) • le pourcentage des substances libératrices de formaldéhydes présentes dans les produits de shampoing et de soin est conforme à la réglementation <p>Substituer les produits contenant des substances Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR).</p>		

Prévention des risques toxiques liés à l'utilisation de produits composés d'agents chimiques

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Les substances classées Toxiques (T) - Nocives (Xn), Irritantes (Xi) - Corrosives (C) – Allergisantes sont à l'origine</p> <p>D'effets immédiats sur la santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'irritations cutanées : rougeurs, desquamations, fissures, crevasses ○ d'irritations respiratoires : picotements du nez, de la gorge ○ d'irritations oculaires ○ de brûlures <p>et/ou</p> <p>D'effets différés sur la santé pouvant être pris en charge en Maladie Professionnelle (MP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affections respiratoires : rhinites, asthmes, insuffisance respiratoire • Affections cutanées : lésions et dermites eczématiformes, dermites irritatives, urticaire de contact <p>Maladies Professionnelles = MP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ MP n° 15 Bis : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre ▶ MP n° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique ▶ MP n° 66 Rhinites et asthmes professionnels 	<p>Substituer les produits contenant des substances dangereuses telles que : (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les esters de l'acide thioglycolique (permanente) • La m-paraphénylènediamine et sels de m-paraphénylènediamine (coloration). • Les substances libératrices de formaldéhyde (shampoings, soins ... produits de lissage) • Les substances allergènes : <ul style="list-style-type: none"> ○ PARABENS : éthtylparaben, méthylparaben, isobutylparaben ... ○ Les substances parfumantes identifiées comme susceptibles d'entraîner des réactions allergiques - Directive européenne 2003/15/CE du 27/02/2003 - annexe n° 3 bis ○ La KATHON CG = mélange de METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE et de METHYLISOTHIAZOLINONE (shampoings, soins ... produits de lissage et les produits d'entretien) <p>Utiliser des produits de décoloration sous une forme plus compacte (pâtes, poudre compactes non volatile, huile...)</p> <p>Respecter scrupuleusement le dosage des produits préconisé par le fournisseur</p>		

Prévention des risques toxiques liés à l'utilisation de produits composés d'agents chimiques –

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
	<p>B. Manipuler et utiliser les produits</p> <p>Réaliser la préparation des mélanges sur un plan de travail dédié, réservé à cette activité, sans surface métallique, équipé d'une arrivée d'eau et situé dans une zone ventilée</p> <p>Prévoir des moyens d'aération naturelle permanente (bouche aération) Utiliser des moyens d'aération ponctuelle (vasistas, fenêtre ...)</p> <p>Assurer une bonne ventilation générale des locaux au moyen d'une installation type VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée)</p> <p>Vérifier annuellement le système de ventilation type VMC</p> <p>Compléter la ventilation du local technique d'un système d'aspiration localisée au niveau du plan de travail</p> <p>Utiliser un shaker pour réaliser les mélanges et si impossible éloigner au maximum des voies respiratoires le bol contenant la préparation</p> <p>Fermer systématiquement les récipients (flacons, bols de préparation des mélanges...)</p> <p>Mettre à disposition des poubelles fermées</p>		


Prévention des risques toxiques liés à l'utilisation de produits composés d'agents chimiques –

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p><u>Autres effets sur la santé des mains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stries transversales • Onycholyses distales (shampoings) • Koïlonychies (liquides de permanentes) : ongles incurvés, concaves à leur partie médiane avec relèvement des bords latéraux. • Chromonychie (teintures capillaires) : coloration des ongles 	<p>C. Informations/ Consignes/ Modes opératoires</p> <p>Rendre obligatoire le port de gants adaptés pour toutes les opérations qui nécessitent l'emploi de produits techniques (dont les shampoings) et d'entretien</p> <p>Mettre à disposition des crèmes de soins pour les mains : crèmes protectrices et régénératrices</p> <p>Mettre à disposition un savon à PH neutre type surgras</p> <p>Renforcer l'information des salariés sur les risques liés à l'utilisation des produits et les effets possibles sur la santé</p> <p>Formaliser par écrit à l'attention des salariés, des règles de sécurité et des modes opératoires de manipulation et d'utilisation des produits contenant des agents chimiques</p> <p>D. Stockage des produits :</p> <p>Eliminer les produits périmés, ouverts de longue date, stockés non utilisés ... pour ne garder que les produits utilisés</p> <p>Stocker les produits techniques de coiffure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de façon logique par type de produit et de technologie. • dans un espace ventilé (local et moyens de rangement) • hors source de chaleur pour éviter que les produits réagissent <p>Eviter autant possible le reconditionnement de produit</p> <p>Demander à votre fournisseur un contenant <u>adapté et étiqueté</u> si le reconditionnement ne peut être évité</p> <p>E. Repas sur les lieux de travail</p> <p>Ne pas boire ni manger dans un local où sont stockés et manipulés des produits chimiques. (Article R4228-19 et R. 4228-23 du Code du Travail)</p>		

Prévention des autres risques allergiques liés à l'utilisation d'équipements de travail dont la composition est potentiellement allergène

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p><u>Allergie au nickel</u> MP n° 37 Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel</p>	<p>Choisir des outils (ciseaux, tondeuses, pinces ...) qui ne sont pas susceptibles de libérer du nickel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en utilisant un manchon sur les instruments métalliques pour éviter le contact avec le métal si composition alliage inconnue • en éliminant les instruments contenant du nickel. 		
<p><u>Allergie au latex</u> MP n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)</p>	<p>Utiliser des gants en nitrile ou en vinyle. (Les gants en vinyle ne résistent pas aux produits de permanente.)</p> <p>Renforcer l'information du personnel sur les risques d'allergie (voir annexe n°5)</p>		
<p><u>Autres allergies</u></p>	<p>Ne pas porter de bijoux au niveau des mains et des poignets : ils empêchent le nettoyage correct des mains (macération et la persistance de produits chimiques au contact de la peau) et certains matériaux présents dans ces bijoux (nickel, chrome...) peuvent favoriser des allergies</p>		

Prévention des risques infectieux et parasitaires (risques biologiques)


Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Contamination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédiculose • Parasites : poux, acariens... • Par le sang : Hépatite C, B, VIH  <p>Trichogranulome des coiffeurs ou sinus pilonidaux : inclusion de fragment de cheveux dans le fond des espaces interdigitaux</p>	<p>Afficher le Règlement sanitaire des salons de coiffure : dispositions spécifiques à l'activité (arrêté du 03 août 1955 – (annexe n° 9)</p> <p>Désinfecter systématiquement les outils et matériels après utilisation</p> <p>Utiliser des moyens désinfectants actifs sur les bactéries, virus et champignons (lingettes, spray)</p> <p>Nettoyer préalablement les outils (ciseaux, brosses) avant de les placer dans l'appareil à UV, si celui-ci est utilisé.</p> <p>Utiliser l'eau de javel ou l'alcool pour nettoyer les outils et le matériel.</p> <p>Utiliser des moyens de rangements faciles à entretenir et les nettoyer quotidiennement: supports, tablettes, tiroirs...</p> <p>Formaliser par écrit des modes opératoires dans un document spécifique ou dans le règlement intérieur : prise en charge du client, diagnostic du cheveu, règles générales d'hygiène à respecter</p> <p>Ne pas prendre en charge la clientèle atteinte de parasites, la conseiller, l'orienter</p> <p>Utiliser autant que possible du matériel à usage unique dont les lames de rasoir</p> <p>Désinfecter immédiatement les plaies (coupure, piqûre...).</p> <p>Porter des gants surtout en cas d'effraction cutanée post-traumatique ou de dermatose pouvant servir de porte d'entrée</p> <p>Avoir un protocole de conduite à tenir en cas d'accident exposant au sang (AES) et en Informer le personnel</p> <p>Utiliser un conditionnement spécifique pour éliminer toutes les lames de rasoirs - (ou rasoirs jetables) - comme des déchets médicaux</p> <p>Avoir une tenue réservée pour le travail</p> <p>Mettre à la disposition du personnel un vestiaire à double compartiment pour séparer tenue de ville et tenue de travail</p>		

Prévention des risques TMS	► Risques liés aux contraintes physiques et posturales, et TMS (Troubles - Musculo - Squelettiques). 80% des MP reconnues sont des TMS. Ils affectent les membres supérieurs : poignets, mains doigts dont le syndrome du canal carpien, les épaules et les coudes.		
Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Manutention manuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lomalgies 	<p>Demander aux fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • de conditionner les commandes par petite quantité, limitant ainsi le poids des cartons (< 10 kgs). • de prévoir des dispositifs de saisie d'objets sur les cartons, pour faciliter leur préhension • des sèche -cheveux légers (< 500g) <p>Equiper de pompes doseuses les flacons de 1000ml et 1500ml en cours d'utilisation</p>		
<p>Gestes et postures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance veineuse • Attitudes cyphotiques et scoliotiques • Lomalgies, cervicalgies, <p>Troubles musculo squelettiques = TMS</p> <p>► MP N°57 : Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail se traduisant par des pathologies de l'épaule, du coude, et du poignet</p>	<p>Prévoir suffisamment d'espace entre les différents postes de travail</p> <p>Affecter autant que possible un poste / salarié</p> <p>Optimiser l'alternance des tâches</p> <p>Favoriser l'alternance des positions assis/debout</p> <p>Prévoir un mobilier ergonomique : le tester avant de l'acheter et de l'utiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>aux bacs à shampoing</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ espace libre sous les bacs de façon à avoir la place de mettre les pieds ○ cuvettes séparées avec un espace suffisant entre deux pour se positionner sur le côté ○ bacs avec <ul style="list-style-type: none"> ▪ encoche pour l'abdomen ▪ amplitude de réglage importante ▪ hauteur de colonne suffisante <p>pour une accessibilité aisée et une posture la plus adéquate possible, qui tiendrait compte de la taille (grandeur) des salariés.</p> • <u>aux postes coupe / coiffage / application</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ fauteuils clientèle réglables 		





	<ul style="list-style-type: none"> ○ tabourets de coupe (en nombre suffisant) ○ supports pour poser les outils et appareils 		
Prévention des risques TMS	▶ Risques liés aux contraintes physiques et posturales, et TMS (Troubles - Musculo - Squelettiques). 80% des MP reconnues sont des TMS. Ils affectent les membres supérieurs : poignets, mains doigts dont le syndrome du canal carpien, les épaules et les coudes.		
Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
	<p>Régler systématiquement la hauteur des fauteuils clientèle. Ils doivent être réglables en hauteur facilement et pivotants.</p> <p>Utiliser systématiquement les tabourets de coupe. Ils doivent être disponibles et en nombre suffisant, sur roulettes (au nombre de cinq), réglables en hauteur.</p> <p>Faciliter l'accessibilité des produits et du matériel nécessaires à l'activité → ils doivent être à disposition dans la zone de préhension</p> <p>Utiliser des dessertes mobiles</p> <p>Utiliser des sèche-cheveux ergonomiques et de poids réduits.</p> <p>Réaliser un brushing en alternant autant que possible main gauche / main droite</p> <p>Porter des chaussures avec des talons de 3 cm à 5 cm</p> <p>Renforcer l'information des salariés sur l'hygiène de vie : alimentation, activité physique ...</p>		

Prévention des risques liés à la charge mentale

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Fatigue, problème d'attention et de concentration, baisse dans la précision des gestes qui peut être sources d'erreurs • Effets sur le sommeil et la mémoire • Agressivité, sensation de mal être voire stress 	<p>Respecter au moins la pause repas en cas de surcroît d'activité</p> <p>Organiser des temps formels d'échanges pour parler des situations difficiles en lien avec les contraintes relationnelles avec la clientèle.</p> <p>Organiser la réponse aux sollicitations extérieures (téléphone, prise de RDV...)</p> <p>Alterner les tâches, privilégier la polyvalence des salariés, la cohésion, le travail d'équipe</p> <p>Veiller à limiter les situations à risques (travail isolé, agression, encaissement d'argent...)</p> <p>Limiter le nombre de fournisseurs notamment pour les produits de coloration</p> <p>Eviter la multiplicité des modes opératoires (dosages différents selon les marques)</p>		

Prévention des risques d'accidents prépondérants			
Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p><u>Chutes de plain pied</u></p> <p><u>Chutes de hauteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels : entorses, fractures... 	<p>Maintenir les locaux rangés, propres et non glissants.</p> <p>Supprimer tout obstacle qui encombrerait le sol : cartons, objets, câbles électriques ...</p> <p>Utiliser un moyen d'accès aux étagères adapté (escabeau stable, sécurisé et en bon état) et veiller à le placer dans une zone sécurisée (sols dégagés, non glissants...)</p> <p>Renforcer l'information sur les causalités principales d'Accident du Travail (voir annexe n° 1)</p>		
Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p><u>Risque électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Electrification, • Chocs, Chutes • Traumatisme corporels • Electrocutation : mort 	 <p>Pictogramme risque électrique</p> <p>Fermer l'armoire électrique et la signaler à l'aide du pictogramme Faire en sortes qu'elle soit facilement repérable depuis le salon.</p> <p>Ne pas encombrer l'espace occupé par l'armoire. Ne pas stocker de produits à proximité de l'armoire électrique.</p> <p>Faire vérifier annuellement, par un organisme agréé, l'installation électrique.</p> <p>Utiliser des appareils conformes, entretenus et en bon état de fonctionnement, aux normes avec marquage CE et double isolation conçus pour être isolés des projections de liquide</p> <p>Informé le personnel sur le risque électrique (voire le former) Mettre en place des consignes de conduite à tenir en cas de problème (qui fait quoi, quand, comment ...) : coupure au disjoncteur, appel des secours</p>		

Prévention des risques d'accidents prépondérants

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Risque incendie / explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, ... <div data-bbox="383 368 687 730" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  <p>Le triangle de feu Comburant = oxygène Combustible = papier , cheveux, coton, carton ... Chaleur = électricité, étincelle...</p> </div>	<p>Avoir un extincteur adapté par type de feu ou polyvalent (feu sec, feu d'origine électrique)</p> <div data-bbox="745 336 1697 523" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Dans les salons de coiffure, il est courant d'avoir 2 extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 extincteur classe AB contre le feu sec ► protection générale : contient de l'eau additionnée d'un additif efficace pour combattre des feux secs : bois, papiers, tissus...<u>et les feux gras</u> = ce qui brûle sans faire de braise. • 1 extincteur classe B contre le feu d'origine électrique </div> <p>Fixer l'extincteur à un emplacement dédié et maintenu dégagé. Le signaler avec le pictogramme Faire en sorte qu'il soit repérable facilement depuis le salon </p> <p>Afficher un Plan d'évacuation des locaux</p> <p>Stocker les produits inflammables dans des locaux ventilés, aérés, à l'écart de toute source de chaleur : électricité, local surchauffé, soleil (sur les vitrines)...</p>		
<p>Coupures, piqûres : ciseaux, rasoirs ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels : plaies ouvertes, coupures, piqûres ... 	<p>Prendre le temps de s'habituer à un ciseau neuf ou nouveau modèle</p> <div data-bbox="770 1002 1644 1257" style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Remplacer le rasoir traditionnel ...</div> →  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">... par un rasoir sécurisé type « Feather »</div> →  </div> <p>Utiliser autant que possible la tondeuse</p> <p>Utiliser un conditionnement spécifique pour les lames de rasoirs ou les rasoirs jetables, afin de les éliminer comme des déchets médicaux.</p>		

Prévention des risques d'accidents prépondérants

Effets possibles sur la santé si absence de prévention	Mesures de prévention et de protection préconisées	Mesures existantes	Mesures à mettre en œuvre
<p>Brûlures : appareils chauffants, eau chaude ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels 	<p>Utiliser des outils et des appareils aux normes, entretenus et en bon état de fonctionnement</p> <p>Equiper les bacs à shampoing de mitigeurs thermostatés à température pré réglée en bon état de fonctionnement</p> <p>Equiper d'un mitigeur, l'évier du plan de travail dédié à la préparation des applications.</p>		
<p>Chutes d'objets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels : entorses, fractures... 	<p>Stocker les produits les plus lourds sur les étagères du bas.</p> <p>Prévoir des étagères stables, suffisamment larges pour éviter un stockage instable et avec une bonne accessibilité</p> <p>Limiter le stockage en hauteur et stocker les produits les moins utilisés (non lourds) sur les étagères hautes.</p>		